

## PRINCIPES GÉNÉRAUX ET ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DANS LES CURSUS LMD

### Principes pour les licences

Pour la mise en place de la première phase du LMD, Paris 12 avait déjà voté des principes généraux pour les licences, dont la bonne mise en œuvre a contribué, parmi d'autres facteurs, à l'excellente appréciation de nos licences par l'AERES. Les objectifs déclinés à travers le plan licence ainsi qu'à travers le projet d'établissement et tout particulièrement l'attention accordée à la préparation à l'insertion professionnelle justifient pour le LMD2 une adaptation et une évolution de ces principes.

Afin de maintenir le poids en ECTS des enseignements disciplinaires, il est prévu de répartir l'organisation des enseignements transversaux en diminuant le poids des options au profit de modules de préparation à l'insertion professionnelle et de modules de méthodologie.

En outre, l'effort concernant les langues est maintenu avec comme objectif une certification au CLES 2 au cours de la licence.

La préparation au C2i, niveau 1 est généralisée au cours de la licence.

Enfin, pour tenir compte de la spécificité des diverses mentions, certains enseignements transversaux communs à toutes les licences auront un poids variable encadré par une valeur minimum ou par une fourchette en ECTS (cf. tableau joint).

Les enseignements transversaux sont les suivants :

➤ **Méthodologie du travail universitaire et méthodologie documentaire :**

La formation à la méthodologie est pratiquée sous des formes différentes, soit en tant que telle, soit intégrée dans les enseignements et faisant l'objet d'une mise en pratique au sein de la discipline. Au cours de la licence, de préférence en L1, cette formation à la méthodologie est proposée à l'étudiant pour une valeur comprise entre 3 et 6 ECTS.

➤ **Langages :**

- **Les enseignements de langue et le développement du CLES 2 :** Ils figurent pour **3 ECTS** minimum à chacun des semestres de la Licence. Ces enseignements obligatoires peuvent être renforcés par des enseignements de langue prévus dans le cadre des options. Il est de même possible de proposer dans ce cadre à l'étudiant des enseignements de deuxième ou de troisième langue.
- **Les TICE et la généralisation du C2i niveau 1 :** Dans l'ensemble du cursus de Licence, les TICE sont présentes pour un poids minimum de **3 ECTS**, dont la répartition est gérée au niveau de chaque diplôme selon ses impératifs pédagogiques spécifiques. Ces enseignements peuvent être isolés ou intégrés à d'autres éléments pédagogiques.

➤ **Préparation à l'insertion professionnelle :**

- **Projet professionnel et Personnel (PPP) :** Une UE de projet professionnel figure dans le cursus de Licence pour une valeur minimum de **3 ECTS**. Cette UE est inscrite en début de cursus pour les filières généralistes (S1 ou S2) ; dans les filières professionnalisantes, le semestre au cours duquel se déroulera cet enseignement sera déterminé par l'équipe de formation et il pourra prendre place à un autre moment du cursus.
- **Module de découverte du monde professionnel :** ce module proposé en L2 vaut **3 ECTS**.
- **Stage :** Un stage (qui peut prendre la forme d'un contrat de validation d'une expérience) validé par **3 ECTS** minimum doit être obligatoirement proposé en L3 ou éventuellement en L2, à tout étudiant qui le souhaite.

➤ **Options**

Dans la construction d'une licence, des enseignements optionnels sont proposés à l'étudiant pour une valeur minimum de 15 ECTS et une valeur maximum de 21 ECTS. Il y a deux types d'options :

- **Options en relation avec les parcours** : Ces options, pouvant représenter entre **9 et 15 ECTS** selon les formations, seront proposées par l'équipe de formation en cohérence avec les objectifs de la formation concernée. Elles peuvent en particulier constituer des éléments de la construction d'un parcours bi-disciplinaire ou d'un parcours décliné Majeure/mineure ou être des modules « passerelles » ou de professionnalisation.
- **Options transversales** : **6 ECTS**, correspondant à **2 options**, sont prévus dans les cursus des étudiants de licence à partir du S2. L'étudiant se verra proposer un choix d'enseignements dans une liste établie par l'université.

Certains de ces enseignements transversaux, une fois validés, sont pris en compte :

- soit en cas de réorientation dans une autre licence
- soit lors de la reprise d'un cursus normal à l'issue d'un semestre de consolidation.

<b>Principes pour les masters</b>
-----------------------------------

➤ ***Place des langues vivantes :***

Elles s'inscrivent à chaque semestre du Master pour un total de 3 ECTS minimum dans chaque semestre de Master. Ces crédits peuvent se présenter de manière autonome (Enseignement spécifique de langues) ou se trouver intégrer à un autre enseignement (enseignement délivré en langue étrangère par un professeur invité, ou validation d'une activité pédagogique - rédaction ou exposé en langue étrangère dans le cadre d'un autre enseignement etc.)

➤ ***Stages et insertion professionnelle:***

Le nombre d'ECTS prévus pour le stage devra être proportionnel à la durée du stage (stage d'un semestre = 30 ECTS).

Des modules de préparation à l'insertion professionnelle sont proposés dans les cursus, y compris les masters à finalité « recherche ».